



Commission Education Populaire

11 septembre 2018

Compte rendu

Sommaire

I)	Introduction	3
II)	Globalité et continuité éducative « plan mercredi »	3
III)	Initiative citoyenne et ruralité : premiers échanges et suite à donner	14

Présents :

Audrey BAUDEAU – Délégué générale CNAJEP
Fabienne BOURDAIS – Inspectrice générale de la jeunesse et des sports
Jean-Philippe CHAPELLE, Chef du pôle Jeunesse, Sports et Vie associative –
Inspecteur Jeunesse et Sports Direction départementale de la cohésion sociale de
la Manche
Mathieu CAHN – PQ
Michel DEHU – CNEA
Héloïse DUCHE – CNAJEP
Pascale DURAND — FCPE
Daniel FREDOUT – CNAJEP
Paul GERNIGON – Ministère de la Culture et de la Communication
Mathias LAMARQUE – DJEPVA
Guillaume LEGAUT – Mvt associatif
Samir MAOUCHE – CGET
Eric NEDELEC – coordonnateur national à l'ANLCI
Frederick PAIRAULT — CNAJEP
Irène PEQUERUL — CNAJEP
Juliette PRISSARD – FESAC
Hubert SALAUN – PEEP
Jean-Marc SIRY — DJEPVA
Alessandra SOLEILHAC – CNAF
Christiane THERRY — UNAF
Patrice WEISHEIMER – UNSA

Invités hors commission

Gildas BOUET — DJEPVA
Pierre MONTAUDON – SS COJ/DJEPVA
Sylvie GOTTI – V DJEPVA
Dorothee AVET – FCPE

La séance est ouverte à 14 heures.

Un tour de table permet à chaque membre de se présenter.

I) Introduction

Daniel FREDOUT

Bienvenue au sein de la Commission Education Populaire. Cette dernière ne s'est pas réunie depuis le mois d'octobre, réunion au cours de laquelle nous avons défini deux axes de travail :

- les modalités de la continuité éducative et l'articulation des acteurs sur le territoire ;
- pouvoir d'agir et initiative citoyenne comme éléments indispensables pour restaurer une confiance dans la démocratie.

Des réunions de bureau ont en outre abouti à la diffusion par le ministre d'une lettre de mission demandant au COJ et plus spécifiquement à la commission Education Populaire de mettre en évidence les enjeux du « plan mercredi ». Nous y consacrerons un temps important de notre réunion, sachant que la lettre de mission fait également une place importante aux questions de ruralité, lesquels seront abordés dans un deuxième temps de la réunion puis dans le cadre d'une intercommission.

Je tenais avant d'ouvrir les débats à remercier Hélène Grimbelle qui a été la vice-présidente de la commission pendant un an et demi. Nous aurons sans doute dans une prochaine commission l'occasion de désigner une nouvelle vice-présidente.

Avant de céder la place aux échanges, nous vous proposons une intervention de Mathias Lamarque qui permettra de poser le cadre du « plan mercredi » ainsi que deux témoignages, l'un de Jean-Philippe Chapelle sur la mise en place du « plan mercredi » en Normandie et l'autre d'Irène Péquerul qui nous expliquera pourquoi sa fédération d'éducation populaire a répondu positivement à l'appel du ministre et nous présentera les points forts de ce dispositif, mais également un certain nombre de points de vigilance.

II) Globalité et continuité éducative « plan mercredi »

Mathias LAMARQUE

Je ne vais pas vous présenter le dossier de presse du « plan mercredi » ni les éléments d'instruction ou de messages aux services qui ont déjà été adressés ou qui sont connus. Mon objectif est plutôt de poser le cadre, tel qu'il a été conçu au plan national, de ce dispositif à travers quelques points clés, sachant que Jean-Philippe Chapelle nous expliquera de quelle manière le département de la Manche s'est saisi de la préfiguration du dispositif pour la faire vivre sans moyens financiers et sans disposer des évolutions réglementaires *ad hoc*. A ce titre, je tiens à remercier nos collègues inspecteurs et CEPJ du territoire ainsi que les acteurs associatifs et publics locaux qui se sont fortement mobilisés.

Le « plan mercredi » n'est pas une politique publique descendante imposée par l'Etat aux différents acteurs. Il est issu du constat que, la promesse du Président de la République faite aux collectivités qui le souhaitent de revenir à la semaine de quatre jours, ne devait en aucun cas se traduire par la « perte » du mercredi en tant que temps éducatif. 80 % des collectivités pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de commenter ont fait le choix de

revenir à la semaine de 4 jours. Il a donc fallu intégrer les apports de la réforme des rythmes pour construire un dispositif qui ne soit pas contraignant pour les collectivités. Il est en effet apparu que, lorsqu'ils avaient été conçus de manière collective, les PEDT (Projets Educatifs de Territoire) avaient en effet permis des échanges constructifs entre les différents acteurs. Il importait par conséquent de ne pas se couper de cette co-construction territoriale. Nous avons en outre relevé que le champ éducatif du mercredi était, de longue date, porté par les collectivités avec la mise en place de centres de loisirs, mais aussi et surtout par les acteurs de l'éducation populaire. Il s'agissait par conséquent d'offrir à travers le dispositif un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités éducatives de qualité le mercredi. L'objectif était que le plan mercredi permette de dépasser le débat sur les rythmes scolaires en investissant les temps de l'enfant, scolaires et périscolaires, sur les territoires.

Le plan s'adresse, d'une part, aux familles en offrant une solution de confiance pour accueillir les enfants le mercredi et, d'autre part, aux collectivités. Nous avons eu des échanges approfondis avec l'AMF sur ce que pouvait être ce « plan mercredi » dans un esprit de co-construction. L'objectif est pour les collectivités de bénéficier d'un soutien renforcé de la sphère publique que ce soit de l'Etat ou des organismes sociaux et notamment des CAF pour que les activités du mercredi puissent bénéficier d'un soutien financier et d'un soutien méthodologique *via* un site national. Certaines collectivités avaient également besoin d'une aide à la conception de leur offre éducative et d'accompagnements. Pour ce faire, 9 fédérations d'éducation populaire se sont mobilisées pour à la fois produire des outils pédagogiques et fédérer leurs acteurs présents sur le territoire. Pour d'autres partenaires, notamment les acteurs locaux, il s'agissait de permettre l'implication des établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires...), des acteurs de l'éducation populaire et des clubs sportifs dans le « plan mercredi ». Il s'agissait d'éviter la segmentation des activités, mais au contraire de pouvoir construire une activité éducative le mercredi afin de garantir à la fois une cohérence avec l'école et intégrer l'ensemble de l'offre du territoire.

Une évolution réglementaire a tout d'abord permis d'ajuster les conditions d'encadrement. Un « plan mercredi » est en effet un accueil de loisirs sans hébergement avec un PEDT qui met en cohérence l'offre éducative territoriale et se manifeste par le respect d'une charte qualité. Jusqu'à présent le mercredi était considéré comme un temps extrascolaire. Or la loi n'intégrait pas l'extrascolaire dans le PEDT. Il s'agissait de faire en sorte que réglementairement l'accueil de loisirs du mercredi relève du périscolaire. Par conséquent, nous avons repensé les conditions d'encadrement en les ajustant selon trois variables :

- enfants accueillis de + ou – de 6 ans ;
- existence ou non d'un PEDT ;
- durée de l'encadrement.

Le choix de l'accueil de loisirs sans hébergement est lié au fait que ce dernier permet *a minima* d'avoir un encadrement qualifié et de garantir un contrôle de moralité y compris des acteurs autres que les animateurs. Parmi les débats qui animeront la commission, il y aura sans doute celui de savoir si les animateurs volontaires sont à un niveau d'encadrement suffisant dans une logique de professionnalisation de l'accueil périscolaire.

Le travail mené avec les fédérations d'éducation populaire et l'AMF a abouti à l'élaboration d'une charte de qualité « plan mercredi » qui relève de l'engagement de la collectivité, la mise en place des activités étant soumise à la validation du PEDT et du respect de la charte qualité par les services de l'Etat et de la CAF. Cette dernière, pour 500 000 places et dans le cadre de la convention d'orientation et de gestion, bonifie les heures en les amenant à 1 euro dès lors que les communes n'ont pas déjà bénéficié d'une bonification dans le cadre des contrats enfance, jeunesse.

Le plan a été lancé le 20 juin à Courcouronnes. Le site national est actif. Les remontées que nous avons eues de nos collègues de Normandie et les échanges nourris et permanents que nous avons eus avec les fédérations d'éducation populaire sont très encourageants.

Patrice WEISHEIMER

Pouvez-vous définir le contrôle de moralité ?

Mathias LAMARQUE

Un accueil de loisirs sans hébergement est déclaré auprès du préfet et tous les intervenants de cet accueil sont, au moment de la déclaration, passés au filtre du logiciel SIAM qui est relié au contrôle du casier judiciaire, au contrôle des délinquants sexuels et au contrôle du fichier des interdits d'exercice en centre de loisirs, centre de vacances et accueil de scoutisme.

Patrice WEISHEIMER

Il me semble qu'il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui se faisait auparavant.

Mathias LAMARQUE

Pas tout à fait. Formulons l'hypothèse qu'un enfant bénéficie d'une activité foot dans le cadre du « plan mercredi », les intervenants éducateurs de foot seront contrôlés alors que ce n'était pas le cas auparavant. Tous les intervenants ponctuels au sein des accueils de loisirs feront également l'objet d'un contrôle de moralité.

Hubert SALAUN

En cas de condamnation a posteriori, serez-vous avertis ?

Mathias LAMARQUE

Lorsqu'un organisateur d'accueil rentre la liste de ses intervenants, il ne peut pas inscrire quelqu'un qui figure dans le fichier des interdits d'exercice. Le logiciel l'avertit. Si l'intervenant est fiché comme délinquant sexuel ou est condamné pour avoir vendu de la drogue à des enfants, par exemple, l'information est fournie en temps réel par les services de cohésion sociale. Il existe également un fichier des délinquants liés aux actes de terrorisme pour lequel le lien se fera bientôt automatiquement.

Paul GERNIGON

Je tiens également à préciser que le ministère de la Culture est venu en appui et a versé des ressources sur le site. La DRAC de Caen a notamment activement participé à la mise en œuvre de la préfiguration.

Jean-Philippe CHAPELLE

La préfiguration s'est opérée au printemps. Notre objectif était de mettre en place une stratégie et de définir une doctrine avec nos partenaires et les territoires dans la perspective de la mise en œuvre du « plan mercredi » au plan national.

Le département de la Manche est très étendu et compte 600 communes en majorité rurales. Lors de la mise en œuvre des communautés de communes, le département a offert, pendant trois ans, un terrain d'expérimentation intéressant sur le dimensionnement et le portage d'une politique de jeunesse. Ensuite, la loi NOTRE a redécoupé le département en 8 EPCI. En l'espace de 6 ans, le département est par conséquent passé de 52 à 8 entités.

Le « plan mercredi » nous est apparu comme un enjeu de continuité éducative et territoriale. Nous avons par conséquent saisi le GAD (groupe d'appui départemental créé à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires) et défini un certain nombre d'enjeux que nous avons ensuite traduits en principes d'intervention en dégagant deux axes forts :

- renforcer la dimension éducative des ACM ;
- accompagner le développement de nouveaux projets d'accueil dans un cadre réglementaire, pédagogique, sécurisé et de qualité.

Par le biais de lettres d'information, nous avons sollicité la participation des territoires. Une restitution régionale s'est faite le 21 juin à l'occasion de laquelle les départements ont eu l'occasion de présenter la façon dont ils avaient conçu le « plan mercredi », ce qui a permis de dégager des axes de pratique communs et d'alimenter la réflexion globale.

Nous avons voulu que la dimension éducative des ACM se décline autour de 3 thématiques :

- faire en sorte que la question de l'accueil éducatif fasse l'objet d'un engagement en replaçant les besoins de l'enfant au centre de la réflexion ;
- mieux connaître les acteurs de la communauté éducative et partager une même ambition de continuité éducative ;
- faire en sorte que les activités de loisir permettent de développer un certain nombre de compétences psychosociales (savoir résoudre des problèmes, savoir prendre des décisions, etc.).

Le temps de préfiguration a réuni 75 participants (collectivités préfiguratrices, équipes d'animation, associations locales, mouvements d'éducation populaire, institutions).

S'agissant de la question de la continuité territoriale, la condition *sine qua non* au succès du dispositif est de parvenir à faire converger l'ACM, le PEDT, le PESL, le « plan mercredi » et les compétences des collectivités. Une enquête nationale conduite par la DJEPVA a mis en évidence le fait que certaines pratiques mises en œuvre dans le cadre du PEDT sont éprouvées et peuvent générer une plus-value éducative importante. L'ACM est également un outil ancien sur lequel s'appuyer pour générer une plus-value éducative importante. La Manche, comme un certain nombre de territoires, a également maintenu la dynamique des Projets Educatifs Locaux en y ajoutant une dynamique sociale.

Le 5 juin, le lien qui a été fait, dans le cadre des questions au Gouvernement, entre « plan mercredi » et PEDT est venu alimenter notre préfiguration d'éléments concrets. Notre ambition à travers la démarche PELS est de proposer un cadre méthodologique aux acteurs des EPCI en leur offrant la possibilité, s'ils développent une offre éducative et sociale en direction des 0-25 dans une continuité éducative et avec une réelle volonté politique, de s'intégrer dans le dispositif et d'en faire bénéficier leurs concitoyens. Dans les communes rurales, les questions éducatives sont étroitement liées aux problématiques d'attractivité du territoire.

Le « plan mercredi » s'inscrit dans une démarche globale et suppose de notre part un engagement de la part des collectivités. Dans le cadre de groupes de travail, nous avons produit des guides d'autoévaluation sur la question de l'accueil. 10 objectifs ont été identifiés sur lesquels nous allons demander aux accueils qui rentrent dans le dispositif de se positionner puis de s'engager dans l'approfondissement d'un ou deux objectifs dans le cadre du « plan mercredi ». Nous avons travaillé avec l'IREPS avec lequel nous avons réuni l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire à produire un référentiel de formation sur les compétences psychosociales à destination des directeurs qui vont s'engager à nos côtés dans le cadre du « plan mercredi ».

Nous avons également commencé à produire des outils de communication à destination des familles. Nous avons en outre produit 18 livrets pédagogiques pour les collectivités qui vont ouvrir un ACM. Nous avons co-construit une malle pédagogique avec les fédérations d'éducation populaire. Enfin, nous avons mis en place un partenariat avec l'atelier Canopé destiné aux animateurs qui bénéficieront du savoir-faire de l'association sur la médiation de ressources dans une démarche de proximité.

Daniel FREDOUT

Je propose sans attendre de céder la parole à Irène Péquerul, Déléguée générale des Francas.

Irène PEQUERUL

J'ai construit mon intervention en trois parties. Tout d'abord il me semblait important d'expliquer pourquoi nous nous étions engagés auprès du Gouvernement. La question du développement de l'action éducative locale est au cœur du projet des Francas, organisation de jeunesse et d'éducation populaire créée il y a plus de soixante-dix ans et complémentaire de l'enseignement public. Le projet associatif de notre mouvement est de développer la personne dans sa dimension individuelle et collective, sachant qu'historiquement nous avons fait le choix pour contribuer à l'émancipation des enfants et des adolescents de développer des accueils collectifs, les centres de loisirs éducatifs, et d'amener les collectivités locales à élaborer des politiques éducatives locales. Depuis notre création nous sommes convaincus que le temps libre des enfants et des adolescents est un temps éducatif. Nous avons par ailleurs toujours défendu l'idée que la mission d'éducation devait être partagée et qu'il fallait travailler à la gouvernance du service public d'éducation afin que puisse se retrouver à une même table l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Lorsque nous avons appris qu'une nouvelle possibilité de dérogation s'offrait aux collectivités locales, nous avons d'abord éprouvé une grande déception. Nous nous étions en effet fortement mobilisés pour la semaine de 4,5 jours et l'émergence et la consolidation des PEDT. Quand est arrivée l'initiative « plan mercredi », nous avons considéré qu'il s'agissait d'une manière de ne pas perdre un certain nombre d'acquis de la période précédente. En d'autres termes, il nous a semblé important de nous saisir de ce nouveau cadre proposé qui confirme l'approche globale de l'éducation en reconnaissant au temps périscolaire une valeur éducative, impose un cadre sécurisé et offre la possibilité de s'inscrire dans une démarche qualité grâce à la charte. Enfin, il apporte des financements quand bien même ces derniers reflètent un écart entre l'ambition portée et les moyens mobilisés.

Nous considérons que le « plan mercredi » peut être une opportunité de mieux travailler à l'articulation périscolaire/extrascolaire. Si nous savons créer les conditions pour que les équipes se rencontrent et travaillent ensemble, cela peut être l'occasion d'un chantier qualitatif intéressant. Dans cette optique, nous avons identifié 5 points d'attention :

- l'accompagnement des organisateurs locaux d'activité de façon à ce qu'ils s'approprient les différentes modalités du dispositif ;
- l'attention aux parents qui doivent être accompagnés pour se situer dans ces évolutions ;
- l'implication des enfants et des adolescents ;
- l'amélioration des projets éducatifs de territoire.

S'agissant de ce dernier point, une question nous semble importante, à savoir comment accompagner les collectivités locales à mieux identifier les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants sur leurs territoires, c'est-à-dire à avoir une meilleure lecture des conditions enfantines pour mieux identifier les priorités du PEDT.

Pour conclure, j'ai un certain nombre de questions à poser :

- quid de la circulaire qui explicite comment va s'appliquer la bonification ?
- le fait que le mercredi ait basculé en périscolaire restreint-il les possibilités de stages pratiques BAFA ?
- comment le système OMEGA va-t-il évoluer ?
- comment doter les organisateurs d'ingénierie éducative ?
- quelle formation et quelle qualification pour les animateurs ?
- quelles sont les modalités d'utilisation du CNSPP ?

Enfin, nous pensons qu'il faudrait revoir la catégorisation qui a été faite des activités ou des ressources pédagogiques de façon à la rendre plus accessible. Je ne suis en outre pas certaine que les centres de loisirs doivent exclusivement développer des compétences psychosociales. Pour l'organisation que je représente, le temps de loisirs développe en effet des compétences psychosociales, mais vient également renforcer des savoirs acquis à l'école et développer des savoir-faire.

Alessandra SOLHEILAC, CNAF

Les CAF jusqu'à présent finançaient les heures en accueil de loisirs à hauteur de 0,54 centime de l'heure par enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires. Avec l'arrivée du « plan mercredi » et sous réserve d'une déclaration en accueil de loisirs auprès des DDSC, tous les accueils de loisirs labellisés « plan mercredi » pourront bénéficier d'une bonification des heures de 0,46 centime à partir de septembre 2018 dès lors qu'ils sont éligibles à la prestation de service ordinaire, soit 1 euro au total qu'un contrat enfance, jeunesse ait ou non été conclu. Cela doit permettre aux collectivités de créer des accueils de loisirs, mais également de les développer. Les collectivités qui sont passées à la semaine de 4 jours en 2017 ne sont pas oubliées. La bonification s'appliquera pour les heures créées à partir de la rentrée 2018. Pour les communes qui sont restées à 4,5 jours, l'aide spécifique ASRE est maintenue.

En ce qui concerne le logiciel OMEGA qui permet les échanges de données entre les gestionnaires d'accueil de loisirs et les CAF, des aménagements sont prévus pour la période transitoire. Les gestionnaires vont recevoir des utilitaires dédiés au « plan mercredi » qui vont leur permettre de traiter les données qui n'étaient pas prévues jusqu'à présent dans le système.

Daniel FREDOUT

Je me saisis de la fin de votre intervention pour rappeler que la commission joue également une fonction de capitalisation des ressources. C'est la raison pour laquelle il nous paraît important de collecter vos contributions, voire de les rendre accessibles au-delà du groupe de travail.

Peut-être Mathias Lamarque peut-il répondre à la question concernant le BAFA et l'organisation des stages pratiques ?

Mathias LAMARQUE

Sur le BAFA comme sur le contrat d'engagement éducatif, nous pouvons avoir plusieurs lectures du cadre réglementaire. C'est la commission Education Populaire qui a délégué le COJ sur ces questions. Je propose par conséquent que nous revenions vers vous plus précisément sur ces questions lors d'une prochaine séance. En effet, le sujet du BAFA va nécessiter à mon sens une rustine réglementaire, le but étant de ne pas mettre les jeunes en difficulté.

Daniel FREDOUT

Je ne veux pas censurer les débats, mais il me semble important que nous nous concentrons sur les interventions plus politiques au sens de l'ambition portée afin d'identifier les points d'incompréhension, mais aussi les préconisations que nous pouvons faire sur tel ou tel sujet technique. Formuler différemment, il me paraît important que nous ne perdions pas le fil conducteur de l'ambition éducative.

Héloïse DUCHE, Scouts et guides de France

Qu'est-ce qui empêche aujourd'hui une entreprise privée d'ouvrir une garderie hors cadre réglementaire ? Le label « plan mercredi » s'adresse-t-il également à des entreprises privées ?

Mathias LAMARQUE

Rien n'empêche une entreprise privée d'ouvrir une garderie. La seconde partie de la question est plus complexe à la fois d'un point de vue technique et politique. Le label est attribué à une collectivité qui met en place un accueil de loisirs sans hébergement qui répond aux critères définis. Dans 70 % des cas, les collectivités portent elles-mêmes l'accueil de loisirs, mais il peut arriver qu'elles en confient la gestion à une association dans le cadre d'un marché public ou que l'association soit à l'initiative de l'accueil et le finance avec plus ou moins de fonds publics. Une entreprise privée commerciale peut tout à fait s'inscrire dans la démarche, mais j'ignore si elle peut bénéficier des prestations de services de la CAF. Il faudra toutefois qu'elle s'inscrive dans une démarche de projet éducatif validé par la collectivité et qu'elle inscrive son action en lien avec les acteurs associatifs du territoire. Il s'agit en effet d'un des éléments de la charte qualité.

Alessandra SOLHEILAC, CNAF

Je confirme que le projet éducatif est très important. Nous réfléchissons encore à la notion de lucrativité. Pour pouvoir bénéficier des subventions, les structures doivent être ouvertes à tous sans sélection et proposer une tarification modulée ou une accessibilité tarifaire.

Juliette PRISSARD

Qu'entendez-vous par ouverte à tous ?

Mathias LAMARQUE

Elles doivent être ouvertes sans sélection dans la limite des capacités d'accueil des locaux, sachant que l'arrêté d'ouverture signé par le maire prévoit un nombre maximum d'enfants.

Juliette PRISSARD

Ma question s'adresse à Paul Gernigon. De quelle nature a été la participation de la DRAC dans la préfiguration menée dans la Manche ? Quels partenariats ont été conclus ? Par ailleurs, la dimension écologique a-t-elle été prise en compte dans le dispositif « plan mercredi » ?

Paul GERNIGON

L'implication de la DRAC en Normandie s'est faite au travers d'une convention signée entre Jeunesse et Sport et Culture, sachant qu'un appel à projets a été lancé. Le « plan mercredi » me semble une réelle opportunité de rapprocher les services de l'Etat mais également de créer des liens entre Culture et Education Populaire.

Jean-Philippe CHAPELLE

Cela rejoint ce que nous nous disions sur le portage politique. En d'autres termes, il est intéressant de pouvoir disposer d'un dispositif d'Etat pour dynamiser les ressources locales. Le PEDT avait déjà fait émerger des ressources locales. Les questions éducatives se dessinent à l'échelle territoriale en fonction de la sensibilité des élus et des moyens qu'ils veulent y consacrer. S'agissant d'un système qui reste ouvert, les dispositifs portés notamment par la DRAC sont intéressants.

Paul GERNIGON

Mathias Lamarque a rappelé dans son intervention qu'il ne s'agissait pas d'une instruction descendante en direction des services. Les réalités de terrain sont différentes d'une DRAC à l'autre. A priori, des financements pourront être mobilisés dans le cadre de certains dispositifs. Cela sera à imaginer et à construire avec les conseillers des DRAC.

Mathias LAMARQUE

J'ajoute, en réponse à la seconde question, que la dimension environnement a été prise en compte. La thématique « nature » prend en compte les problématiques de développement durable au sens large.

Dorothee AVET

Je pense que la position de la FCPE sur les rythmes scolaires est connue. Nous restons très attachés aux cinq matinées d'apprentissage. C'est une bataille que nous avons perdue, mais nous restons mobilisés sur le terrain. Concernant le « plan mercredi », nos inquiétudes portent sur l'accessibilité du dispositif. La réforme des rythmes scolaires devait en effet garantir un accès à tous les enfants à des temps périscolaires. Je ne suis pas certaine que ce sera toujours le cas avec le « plan mercredi ». Notre deuxième question porte sur la gratuité du dispositif pour les familles, notamment lorsque celles-ci sont en difficulté. Comment les fédérations de parents d'élèves seront-elles associées à la réflexion ? Y aura-t-il des comités de suivi ?

Hubert SALAUN

Je rejoins à titre personnel la position de la FCPE sur les 5 matinées d'apprentissage. Je regrette à ce titre que l'école n'ait pas pu davantage être ouverte aux associations d'éducation populaire dans la mise en œuvre des activités. J'observe en outre que le « plan mercredi » ne sera pas obligatoire pour les enfants. Or ce sont les enfants des familles les moins favorisées qui auraient le plus besoin de bénéficier de ces activités. Comment faire en sorte de les toucher ?

Alessandra SOLHEILAC, CNAF

Ce n'est pas le « plan mercredi » qui est venu modifier l'organisation du périscolaire. Au contraire, l'ambition du dispositif est de pouvoir renforcer les moyens et la qualité sur les temps périscolaires. J'ajoute que les TAP n'étaient pas non plus obligatoires. Nous essayons à travers le « plan mercredi » de donner l'impulsion à la mise en œuvre d'activités scientifiques, culturelles ou environnementales de qualité.

Gildas BOUET

La charte qualité prévoit explicitement l'accès de tous les publics au « plan mercredi » afin de répondre à une préoccupation de mixité sociale et économique. Une obligation est faite aux collectivités de moduler la tarification voire de proposer la gratuité pour certaines familles. Il s'agit d'un levier que nous pensons suffisamment puissant pour ouvrir ce dispositif au plus grand nombre et en particulier aux enfants éloignés des pratiques culturelles, sportives et environnementales.

Mathias LAMARQUE

Les parents et les enseignants dans les conseils d'école ont voté pour le retour à la semaine de 4 jours. Or ce que nous disent les élus et en particulier en milieu rural, ces mêmes parents sont demandeurs de solutions pour le mercredi. Or dans certaines collectivités il n'y avait rien. C'est pour cela que le dispositif prévoit une montée en puissance progressive. En effet, le degré de maturité est hétérogène selon les territoires. En ce qui concerne la question de la gratuité, vous savez comme moi que rien n'est jamais gratuit et que la véritable question est qui paye. Or un certain nombre de collectivités n'ont pas les reins suffisamment solides pour porter ce genre de projet, sauf à augmenter la pression fiscale.

Frederick PAIRAULT

L'augmentation de la pression fiscale n'est pas la seule issue. La mise en place du dispositif peut également résulter d'un choix politique. La mairie de Paris a par exemple fait le choix de consacrer 80 millions d'euros à la réforme des rythmes scolaires.

Mathias LAMARQUE

Mon propos visait essentiellement les communes rurales qui sont dans parfois dans des situations difficiles et ne peuvent faire ce choix politique. La question de la ruralité est au cœur des inégalités. C'est la raison pour laquelle à mon sens la montée en puissance du dispositif sera progressive. S'agissant de l'accessibilité à toutes les familles, le fait que le « plan mercredi » permette de faire le lien entre le centre de loisirs et d'autres structures comme les conservatoires, par exemple, permettra aux enfants des familles les plus défavorisées d'aller vers ces activités et, de l'autre côté, d'accroître la mixité sociale des centres de loisirs en y faisant venir des familles qui autrefois leur préféraient d'autres activités. Cela ne sera pas facile, mais les conditions juridiques ont été créées.

Dorothee AVET

Je ne vais pas revenir sur la façon dont s'est organisée la consultation sur le retour à la semaine de quatre jours. A mon sens, donner à tous les jeunes la possibilité d'accéder à des activités culturelles et sportives, quelle que soit leur origine résulte d'une réelle volonté politique. Je suis persuadée que l'inscription de ces activités dans le temps de l'école permettait de faciliter le lien avec les familles et qu'il ne sera pas aussi facile de maintenir ce lien dans le cadre d'une inscription au centre de loisirs le mercredi. Il convient d'anticiper ces difficultés et nous y serons vigilants. J'espère qu'il y a une réelle volonté politique de rendre le dispositif accessible à tous et avec le moins d'effet possible sur le pouvoir d'achat des familles.

Jean-Philippe CHAPELLE

Je voulais réagir sur la question des locaux. Beaucoup de demandes de financement ont été faites par les écoles auprès du préfet au moment de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et notamment pour la mise aux normes des locaux pour accueillir des jeunes en situation de handicap.

Dorothee AVET

Il s'agissait avant tout d'un appel à la vigilance. Le manque de locaux ne doit pas être un argument pour justifier l'absence d'accessibilité.

Alessandra SOLHEILAC, CNAF

Pour compléter, il me semble important d'ajouter qu'une réflexion est en cours à la CNAF sur la mise à disposition de « tiers lieux ».

Patrice WEISHEIMER, UNSA

Notre organisation ne s'est pas positionnée en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Nous pensons en effet qu'un réel travail pertinent s'était engagé dans le cadre des PEDT. S'agissant du « plan mercredi », nous sommes surpris que l'on associe qualité associative et assouplissement du taux d'encadrement. En ce qui concerne la préfiguration menée en Normandie, vous avez souligné la nécessité de mieux connaître les acteurs de la communauté. Quels ont été les moyens concrets mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Jean-Philippe CHAPELLE

Cette meilleure connaissance se joue à tous les étages. D'abord à l'échelle des institutions avec, dans le cadre du PESL, 5 institutions qui se rencontrent toutes les 5 semaines pour échanger. Des comités de pilotage locaux sont également mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des PEDT. Nous avons notamment émis des préconisations sur les modalités de constitution d'un comité de pilotage PEDT, en insistant notamment sur la nécessité d'une ouverture aux associations de parents. Cela prend également la forme de rencontre des acteurs de l'éducation populaire. Il faut créer tous les espaces où les gens apprennent à se connaître, mais également à se reconnaître. L'enjeu est d'investir tous les outils disponibles, quelle que soit la strate.

Patrice WEISHEIMER, UNSA

Est-ce à dire que vous avez construit un dispositif où les animateurs ont des temps dédiés avec les parents, les enseignants et les enfants ?

Jean-Philippe CHAPELLE

Nous parlons un peu plus tôt d'ingénierie éducative. Il s'agit de pouvoir communiquer sur les facteurs de réussite à mettre en place. Nous ne pouvons être que dans l'incitation forte.

Irène PEQUERUL

La construction par des acteurs d'un territoire d'une analyse des besoins des enfants et l'élaboration d'une politique éducative ne date pas de la dernière réforme, mais existe depuis une trentaine d'années. La CNAF porte des dispositifs depuis des années. Le travail sur les territoires, pour ceux qui ont voulu s'en saisir, est à depuis bien longtemps. De mon point de vue, il existe deux leviers majeurs de transformation. Il s'agit d'abord de travailler avec les citoyens et d'animer du débat sur les enjeux d'éducation. Si nous armons davantage les citoyens sur la question des enjeux d'éducation, ils résisteront mieux à ces changements de braquets qui peuvent s'opérer au gré des contextes. C'est là que se situe à mon sens la marge de progression. Nous devons faire œuvre d'éducation populaire. En outre, il convient de travailler avec les professionnels qui sont en charge de l'éducation pour décroiser, construire des visions communes, se connaître et se reconnaître. C'est au niveau des citoyens qu'il faut agir, sur cette question comme sur d'autres. C'est en ce sens que nous mettons en place des comités locaux pour l'éducation.

Daniel FREDOUT

En termes de méthodologie et en tant que commission du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse, nous pourrions mobiliser comme outil les auditions en imaginant deux types d'audition :

- des auditions qui pourraient porter sur la mise en œuvre du « plan mercredi » dans sa dimension globale sachant que nous aurons identifié au préalable un certain nombre d'attendus et par exemple la notion de co-construction ou la façon de rendre cette dimension éducative accessible ;
- des auditions sur la question de la professionnalisation.

Ce second sujet étant vaste et complexe, l'objectif serait que la commission du COJ fasse œuvre de synthèse en interrogeant les différents acteurs qui travaillent sur le sujet.

A mon sens, la création de sous-groupes n'est pas opportune. J'aimerais que vous constituiez un groupe de préparation dans des délais rapides, qui aura notamment pour but d'identifier les acteurs audités et de proposer un calendrier avec un horizon de livrable en mars.

Irène PEQUERUL

La proposition dans son économie générale est assez séduisante. N'y a-t-il pas cependant urgence à travailler sur la question de la formation et de la qualification des acteurs ? L'Etat est en effet en train de prendre des initiatives pour construire la filière de formation.

Daniel FREDOUT

Cette proposition me paraît en effet pertinente.

Juliette PRISSARD

Nous n'avons pas parlé de l'incitation financière à la labellisation. Cela ne fait-il pas partie des questions que nous pourrions soulever ? En résumé, y a-t-il un volet financier à l'accord ?

Daniel FREDOUT

C'est de fait un des critères qui devra être regardé et transformé en proposition dans le cadre des auditions que nous mènerons.

Patrice WEISHEIMER

La circulaire du 24 juillet 2018 sur la réorganisation du service public laisse entrevoir une disparition du ministère de la Jeunesse et des Sports et une réorientation des compétences de ce dernier vers les collectivités. L'UNSA publiera demain une lettre ouverte sur la nécessité de conserver les compétences jeunesse au niveau de l'Etat. Il me paraîtrait opportun que le COJ puisse faire connaître sa position, fin octobre, lorsque les préfets de région et les ministres s'exprimeront.

Daniel FREDOUT

J'ai proposé la constitution d'un groupe de préparation afin d'affiner la méthodologie et de mettre en évidence les problématiques de calendrier. Bien sûr que nous devons prendre en compte cet élément. J'ajouterai quelques points d'attention qui ont été évoqués à plusieurs reprises :

- les communes qui sont restées à 4,5 jours ;
- les enjeux liés au développement des garderies sauvages ;
- l'intégration des entreprises à but lucratif.

Mathias LAMARQUE

Au-delà des questions de réforme de l'Etat, je pense effectivement que nous devons disposer d'un livrable sur la question de la professionnalisation au plus tard en décembre. Nous pourrions notamment interroger la question du lien entre les formations du champ social et celles du champ animation. Sur la question des conditions de la mise en œuvre du « plan mercredi », un livrable au mois de mars me paraît être un calendrier raisonnable.

Irène PEQUERUL

A mon sens, notre commission ne peut faire l'impasse sur la question de la réforme de l'Etat. Nous pourrions même nous étonner que le COJ n'ait pas été saisi de cette question. J'aurais cependant envie de renvoyer cette question au Bureau.

Daniel FREDOUT

Je propose que nous retenions la proposition de calendrier faite par Mathias Lamarque. Il nous reste très peu de temps pour aborder la question de la ruralité.

III) Initiative citoyenne et ruralité : premiers échanges et suite à donner

Daniel FREDOUT

Quels seraient selon vous les sujets dont le groupe *ad hoc* ruralité devra s'emparer ?

Juliette GRISSARD

Pour les domaines de la culture et notamment du spectacle du vivant, la ruralité est étroitement liée à la problématique de la mobilité. C'est l'enjeu indispensable pour obtenir des résultats dans les politiques publiques.

Héloïse DUCHE

Le plan vélo n'a pas été cité ce matin.

Audrey BAUDEAU

En lisant la lettre de mission, j'ai été étonné que le dispositif des initiatives citoyennes soit aussi précisément évoqué alors qu'il n'a pas été reconduit par le ministère. Nous pourrions voir comment continuer à en tirer les enseignements.

Daniel FREDOUT

Le CNAJEP a été porteur, dans le cadre de la concertation Vie Associative initiée par le Premier ministre, d'une proposition visant la création d'un fonds initiatives citoyennes. Il serait intéressant que nous l'évoquions en commission.

Pascale DURAND

Tous les travaux autour de la TDA sur le transport des jeunes pour se rendre à l'école ne doivent pas être éludés.

Mathias LAMARQUE

Il ne faut pas non plus négliger la question de l'attractivité. Il s'agit également de réfléchir à l'accompagnement des structures pour développer des initiatives. Nous ne pouvons uniquement raisonner sous l'angle de la mobilité.

Daniel FREDOUT

Il me semblait évidemment que nous allions balayer la notion de mobilité de manière plurielle. Je propose que nous en restions là aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir participé à cette journée.

La séance est levée à 16 heures 45.